

Financer une formation - il faut y penser à temps!

Toute personne ayant des enfants et souhaitant préserver toutes les chances pour leur avenir professionnel devra à un moment donné affronter la question du coût de la future formation de ses chérubins. Nous vous invitons à découvrir ici comment aborder en toute sérénité ce projet.

Rebecca et Michel ont deux enfants (cinq et sept ans). Leur fille venant de débiter sa scolarité, les parents réfléchissent de plus en plus sérieusement à la constitution ciblée d'une épargne qui leur permettra d'assurer le financement de la formation des enfants. «A première vue, je me disais que rien ne presse» explique Rebecca. «Toutefois, après avoir calculé combien nous coûteront les enfants, nous avons décidé d'agir immédiatement.»

Définir le volume des dépenses destinées à la formation

Rebecca et Michel partent du principe que leurs enfants suivront l'école obligatoire dans le public. Par contre, impossible de savoir actuellement s'ils effectueront un apprentissage ou opteront pour l'école moyenne. Par ailleurs, il n'est pas exclu qu'ils entreprennent des études à une université et à une haute école. Nous sommes donc là en présence de trois étapes impliquant des coûts bien différents.

Définir les sources de financement

Rebecca et Michel ne s'attendent pas à ce que les enfants bénéficient de bourses. Ils devront donc assurer eux-mêmes le financement de la formation. Ils devraient pouvoir subvenir dans le cadre du budget du ménage aux coûts de la scolarité

obligatoire et de la 2^e étape (apprentissage ou école moyenne). Pour la 3^e étape en revanche, un plan d'épargne séparé est développé.

Financement de la 3^e étape

Pour le moment, seul Michel exerce une activité lucrative. Dès lors, pour le moment, le couple peut uniquement mettre de côté les allocations pour enfant. Elles s'élèvent à 200 francs par mois et enfant, soit à 4 800 francs au total par an. Rebecca calcule qu'elle pourra ainsi constituer une réserve de 31 200 francs pour son premier enfant au cours des 13 prochaines années et de 36 000 francs pour le second enfant au cours des 15 années à venir. A cet effet, le couple décide d'établir un ordre permanent au débit du compte salaire et en faveur d'un plan d'épargne en fonds. En

Coûts de la formation des enfants (en CHF)*

	Coûts annuels par enfant	Coûts annuels par enfant	Coûts annuels par enfant
Repas à la cantine		2000-3000	Forfaits pour études, livres, matériel, etc., habiter, manger à l'extérieur, transports publics
Matériel/camps/transports publics, etc.	500-1000	2000-3000	12 000-15 000
	1^{re} étape Ecole obligatoire	2^e étape Apprentissage ou école moyenne	3^e étape Université ou haute école
Durée attendue de la formation	9 ans	4 ans	6 ans
Aujourd'hui			Besoin de capital Enfant 1 dans 13 ans 72 000-90 000
			Besoin de capital Enfant 2 dans 15 ans 72 000-90 000

* Ces informations s'apparentent à des moyennes.

Épargne pour la formation au moyen des allocations pour enfant



supputant un rendement moyen prudent de 2% net, 36 000 francs et 42 000 francs auront été accumulés jusqu'à l'issue de la 2^e étape.

Rebecca et Michel sont conscients du fait qu'il ne sera pas aisé d'épargner le capital requis pour payer d'éventuelles études à leurs enfants. «Qui sait, peut-être ne voudront-ils pas étudier. Ou encore les coûts pourraient être plus ou moins élevés selon l'université choisie et selon qu'ils continueront ou non à habiter avec nous» estime Rebecca. Le couple s'accorde à dire que, pendant leurs études, les enfants devront eux aussi apporter une contribution financière. «Quoi qu'il en soit, ne

rien entreprendre dans l'espoir que les choses s'arrangeront d'elles-mêmes ne nous semble pas très sensé.»

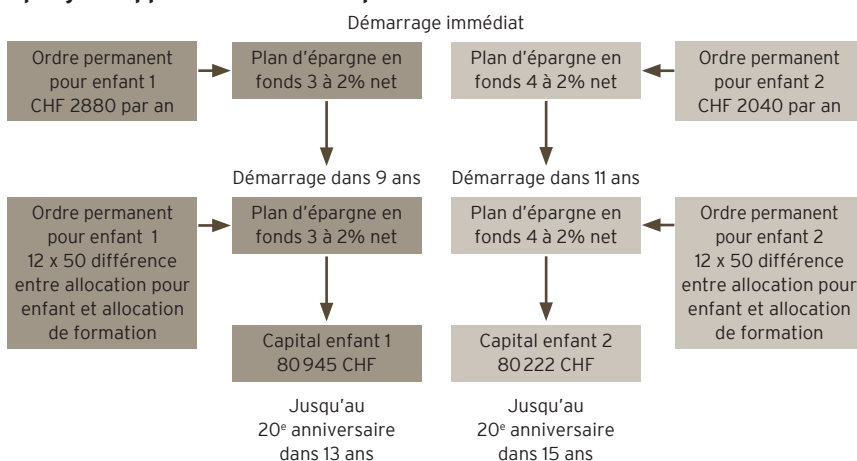
Après moults calculs et discussions, le couple parvient à la conclusion qu'un financement solide de la 3^e étape pourra uniquement être assuré si le plan d'épargne en fonds est alimenté, outre les allocations pour enfant, aussi par des versements mensuels supplémentaires. Objectif fixé: accumuler un capital de 80 000 francs jusqu'au 20^e anniversaire de chaque enfant. Un but ambitieux, mais pas complètement irréaliste, le budget du ménage offrant encore

quelques possibilités de réaliser des économies.

Avec la conseillère à la clientèle de sa banque, Rebecca a calculé qu'ils devront verser par mois 200 francs supplémentaires par enfant dans le plan d'épargne en fonds pour parvenir à leur but. Ce calcul tient également compte du fait qu'à partir du 16^e anniversaire, l'allocation pour enfant est remplacée par l'allocation pour formation de 250 francs par mois et par enfant. Vu que le financement de la première étape de formation est assurée, cette allocation peut être destinée au projet d'épargne.



Épargne supplémentaire ciblée pour les études



Aimeriez-vous, vous aussi, effectuer une analyse de votre situation en matière de prévoyance et de succession?

Dans ce cas, contactez-nous via evaline au 0800 811 810 ou via mail à eva@bankcoop.ch pour convenir d'un rendez-vous. Nous nous réjouissons de vous accueillir.

Si vous désirez en apprendre plus sur le **programme eva** ou vous abonner à notre **evaletter (courrier électronique)**: www.banquecoop.ch/eva

Garantir le processus d'épargne

Afin de ne rien laisser au hasard, Rebecca et Michel demandent à ce qu'il soit procédé à une analyse de leur prévoyance. Ils veulent savoir si l'épargne régulière pourra être maintenue en cas d'une invalidité ou d'un décès. Alors qu'une invalidité ne menacerait pas leur projet, il ressort qu'aucun des époux ne sera en mesure d'épargner pour la formation des enfants en piochant dans les rentes survivants du 1^{er} et du 2^e pilier. C'est la raison pour laquelle le couple conclut une assurance risque-décès les couvrant les deux.

Rebecca rit: «Parfois, des connaissances nous demandent à quoi servira cet argent si nos enfants choisissent de ne pas faire d'études. Je ne me fais aucun souci. Dans ce domaine, nous ne sommes jamais à court d'idées!»